

ACTION URGENTE

NICARAGUA. DES MILITANTS LIBÉRÉS SONT TOUJOURS INCULPÉS

Les 13 militant.es arrêtés le 14 novembre 2019 après avoir donné de l'eau à un groupe de personnes qui observaient une grève de la faim pour réclamer la libération de leurs proches sont au nombre des 91 personnes libérées le 30 décembre 2019. Cependant, ils sont toujours inculpés et doivent comparaître devant le tribunal le 30 janvier 2020. Selon des groupes locaux, 65 personnes arrêtées à la suite des manifestations d'avril 2018 sont toujours en prison. Amnesty International appelle les autorités nicaraguayennes à abandonner toutes les charges retenues contre les personnes privées de liberté uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, et à libérer ces personnes immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Président du Nicaragua
Daniel Ortega Saavedra
c/o Minister for Foreign Affairs
Del cine González 1 c. al Sur,
sobre Avenida Bolivar,
Managua, Nicaragua
Twitter: @DenisCanciller*

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude face à la stratégie de persécution et de criminalisation qui perdure au Nicaragua depuis les manifestations du 18 avril 2018. Selon des organisations locales, malgré la libération récente de 91 personnes détenues, 65 autres sont toujours incarcérées. De plus, les charges retenues contre 13 militantes et militants arrêtés le 14 novembre 2019, après avoir donné de l'eau à un groupe de personnes qui observaient une grève de la faim pour réclamer la libération de leurs proches, n'ont pas été abandonnées et ils doivent toujours être jugés.

Je vous prie instamment de respecter le droit de ces personnes à la liberté d'expression et de réunion pacifique, d'abandonner toutes les charges retenues contre elles et de libérer immédiatement toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs droits fondamentaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 18 avril 2018, des manifestations ont éclaté après que le gouvernement eut tenté de mettre en place, sans consultation, une réforme impopulaire de la sécurité sociale. Elles ont été violemment réprimées. D'après la Commission interaméricaine des droits de l'homme, cette crise a entraîné la mort de 328 personnes et fait plus de 2 000 blessés. Selon des chiffres émanant de la société civile, plus de 700 personnes ont également été arrêtées. En outre, 300 professionnel.les de la santé ont été licenciés et 144 étudiant.es ont été renvoyés de l'Université autonome nationale du Nicaragua (UNAN). Quelque 80 000 Nicaraguayen.nes ont rejoint des pays voisins, et 68 000 d'entre eux avaient demandé l'asile au Costa Rica en août 2019, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Plus de 100 journalistes et professionnel.les des médias ont dû s'exiler.

Le gouvernement n'a jusqu'ici pas respecté l'engagement, pris en mars 2019, de libérer toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique depuis le 18 avril 2018. Une loi d'amnistie a été approuvée par l'Assemblée nationale du Nicaragua le 8 juin 2019, puis 56 personnes ont été libérées le 11 juin 2019. Toutefois, de nouveaux cas de répression ont été signalés depuis lors. Le 16 mai 2019, Eddy Montes, 57 ans, citoyen nicaraguayen et américain, a été tué par balle à la prison de La Modelo, à Managua. Cet homme et d'autres personnes blessées ont été arrêtés pour avoir pris part aux manifestations de 2018. Le 14 novembre 2019, la police nicaraguayenne a arrêté et emprisonné au moins 13 militantes et militants à la sortie de l'église paroissiale de San Miguel à Masaya, au Nicaragua. Ces personnes distribuaient de l'eau à un groupe de grévistes de la faim qui revendiquaient la libération de leurs proches, arrêtés pour avoir participé aux manifestations du 18 avril 2018.

Le 30 décembre 2019, selon le gouvernement nicaraguayen, les autorités ont libéré 91 personnes en un geste de « réconciliation nationale ». Parmi elles se trouvaient les 13 militant.es arrêtés le 14 novembre 2019 et d'autres personnes arrêtées au lendemain de la crise d'avril 2018, comme Maria Guadalupe Ruiz Briceño, une étudiante et militante âgée de 22 ans qui, selon l'Initiative nicaraguayenne des défenseures des droits humains et l'Unité de défense juridique, avait été arrêtée arbitrairement et de manière violente par la police en juillet 2019.

Dans le rapport intitulé *"Instilling terror"*, Amnesty International concluait que l'un des piliers de la répression était la criminalisation persistante des opposant.es par les autorités nicaraguayennes, qui qualifiaient de « terroriste » ou « putschiste » toute personne opposée à leur politique pour justifier leur propre violence. Depuis lors, la contestation s'est poursuivie pour faire changer les choses en profondeur. Plus d'un an et demi après le début de la répression des manifestations, Amnesty International reçoit toujours des informations faisant état d'arrestations arbitraires et d'actes de torture commis à l'encontre de personnes privées de liberté. Les organisations de la société civile dont l'enregistrement a été révoqué par le gouvernement, dont le Centre nicaraguayen des droits humains (CENIDH), ne peuvent toujours pas mener librement leurs activités dans le pays, et le harcèlement à l'encontre des journalistes et des personnes qui défendent les droits humains se poursuit. Les attaques contre la liberté d'expression et de réunion pacifique témoignent d'une stratégie persistante visant à faire taire les voix dissidentes.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 JANVIER 2020.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM A UTILISER : Des personnes incarcérées plus d'un an et demi après le début de la crise (elles)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr43/1423/2019/fr/>